

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

- **Nom du produit :** HUILE DE LIN
- **Code produit :** HDL
- **Catégorie d'usage principal :** Utilisation professionnelle, utilisation industrielle
- **Fournisseur :**
 Nom/raison sociale : BRD INDUSTRY
 : 7 rue de la Fontaine
 : 33370 Artigues-près-Bordeaux
 : FRANCE
 Téléphone : 33 (0)6 64 38 86 26
 Mail : brd.industry@gmail.com
- **N° d'appel d'urgence :** Orfila, +33 1 45 42 59 59

1.1- Identificateur du produit

- **Nom de la substance :** huile de lin
- **Description :** Extraits de linum usitatissimum, linacées, et leurs dérivés physiquement modifiés. Se composent essentiellement de glycérides des acides linoléique, linoléique et oléique.
- **N° CAS :** 8001-26-1
- **N° EINECS :** 232-278-6
- **Numéro d'enregistrement REACH:** substance exemptée de l'obligation d'enregistrement au titre de l'annexe V.9 de la réglementation REACH.

1.2 - Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations	Substance/mélange/article	Industriel Utilisations /professionnel Utilisations/consommateur
Alimentation animale	Substance/mélange	Utilisation industrielle/ professionnelle
alimentation humaine	Substance/mélange	Utilisation industrielle/ professionnelle
cosmétique	Substance/mélange	Utilisation industrielle/ professionnelle
lubrifiants	Substance/mélange	Utilisation industrielle/ professionnelle
lipochimie	Substance/mélange	Utilisation industrielle

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1- Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon le règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) :** Pas de classification
- **Principaux effets physico-chimiques néfastes pour la santé humaine et pour l'environnement :** La substance n'est pas classée dangereuse (voir également la section 2.3).

2.2- Eléments d'étiquetage

- **Etiquetage :** La substance n'étant pas classée comme dangereuse, elle n'est pas soumise à étiquetage
- **Article 25 et Article 32(6) du règlement (CE) N° 1272/2008 :** Sans objet.

2.3- Autres dangers

- **Conformité aux critères d'identification des substances PBT ou vPvB :** La substance ne rentre pas dans les critères d'identification des substances de l'annexe XIII.
- **Autres risques :** Des brûlures sont possibles au contact de la substance à des températures élevées.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1- Substances

- **Identité chimique de toute impureté, additif stabilisant, ou de tout composant individuel autre que le constituant principal :** beta-sitostérol, campesterol, stigmasterol, delta 7 stigmasterol, delta 7 avesterol , tocophérols, alcools triterpéniques impuretés, acides gras libres, phospholipides, eau

- **identificateur du produit**

Composant principal: c'est un UVCB ; mélange de triglycérides (ester de glycérol et d'acides gras)

3.2- Mélanges

Non pertinent.

4. PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours.

4.1.1 – Instructions relatives aux premiers secours.

- **Informations générales :** En cas de malaise, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux :** Rincer à l'eau froide, gros débit pendant au moins 15 à 20 minutes, si nécessaire consulter un médecin.
- **Après contact avec la peau :** Laver la peau avec de l'eau savonneuse et rincer à l'eau douce. Retirer tous les vêtements et chaussures souillés.
- **Après inhalation :** Faire respirer de l'air frais.
- **Après ingestion :** Aucun danger significatif. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

- **Principaux symptômes et effets importants:**
 - Les brûlures thermiques sont possibles au contact de la substance à des températures élevées.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

- Non pertinent pour cette substance.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction appropriés.**

- Poudre chimique sèche
- CO2 (dioxyde de carbone)
- Mousse
- Sable

- **Moyens d'extinction inappropriés**

Un jet d'eau peut disperser l'huile en flamme et induire une propagation de l'incendie

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- **Risques particuliers.**

- En cas de combustion, émet des fumées toxiques de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'acroléine.
- Chiffons ou absorbants imbibés d'huile peuvent provoquer une combustion spontanée si ils sont conservés à proximité de combustible et si ils ne sont pas manipulés correctement.

5.3- Conseils aux pompiers.

Le personnel préposé à la lutte contre le feu doit utiliser un appareil de respiration autonome pour éviter l'inhalation des fumées. Il doit porter des vêtements protecteurs adaptés pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.

6.1.1- Pour les non-secouristes :

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation. Eloigner les personnes de la zone dangereuse afin d'éviter toute chute par glissement. Baliser la zone contaminée par des pancartes et des rubans de balisage prévus à cet effet. Empêcher l'accès aux personnes non autorisées.

6.1.2- Pour les secouristes :

Porter des vêtements protecteurs pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement.

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Eviter la contamination des sols...

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

6.3.1- Confinement d'un déversement :

Contenir tout déversement en utilisant un système de rétention

6.3.2- Nettoyage d'un déversement :

Nettoyer les petits déversements d'huile de lin avec des matériaux absorbants (terre sèche ou sable) et éliminer les d'une façon appropriée pour éviter tout risque de combustion spontanée. Les grands déversements seront extraits par tout moyen adéquat pour être récupérés ou éliminés. Les surfaces souillées seront lavées pour éliminer le film gras résiduel à l'aide de détergent ou de solvant compatible garantissant la sécurité des personnes et de l'environnement.

6.3.3- Autre information :

Non pertinent pour cette substance

6.4 – Référence à d'autres sections :

Se reporter à toute directive sectorielle (sections 8 et 13)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

L'huile de lin n'est pas classée dangereuse selon les critères du règlement sur les substances dangereuses : CLP (règlement CE 1272/2008). Des mesures propres de gestion des risques ne sont donc pas nécessaires. Néanmoins, l'exposition des travailleurs lors des manipulations doit être minimisée par l'utilisation de bonnes pratiques d'hygiène industrielles.

7.1.1 – Recommandations pour une manipulation sécurisée :

Eviter tout contact avec la substance chauffée, risque de brûlure.

7.1.2 – Hygiène du travail :

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Conserver dans une zone fraîche et bien ventilée. Conserver le récipient hermétiquement clos à l'abri de la chaleur, de la lumière, des étincelles, des flammes nues. Tenir à l'écart des agents oxydants forts.

7.3- Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Non pertinent pour cette substance

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1- Paramètres de contrôle.

8.1.1- Contrôles des paramètres

Aucune valeur limite.

8.1.2- Procédures de surveillance recommandées.

Pas de procédure de surveillance recommandée

8.1.3- Valeurs limites d'exposition professionnelle et/ou valeurs limites biologiques pour les contaminants dans l'air.

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle applicable et/ou de valeur limite biologique.

8.1.4- DNELs and PNECs pour la substance.

DNELs			
Population/voie		Mode d'exposition	Valeurs
Professionnels	Inhalation	Effets systémiques à long terme	Non disponible
	Cutanée	Effets systémiques à long terme	Non disponible
Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques à long terme	Non disponible
	Cutanée	Effets systémiques à long terme	Non disponible
	Orale	Effets systémiques à long terme	Non disponible
PNECs			
Compartiment			Valeurs
eau	Eau douce		Non disponible
	Eau de mer		Non disponible
	Communiqués Intermittents		Non disponible
Sédiment			Non disponible
Sol			Non disponible
Traitement des eaux usées			Non disponible
Empoisonnement secondaire			Non disponible

8.1.5- Analyse des risques par niveau de contrôle (Control banding).

Aucune approche par étape n'est applicable.

8.2- Contrôles de l'exposition.

8.2.1- Contrôles techniques appropriés.

Aucun contrôle technique n'est pertinent.

8.2.2- Mesures de la protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle.

- **Protection respiratoire:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

- **Vêtements de protection :**

Des lunettes de sécurité ou un écran facial est recommandé pour protéger les yeux des éclaboussures. Des gants sont recommandés pour éviter le contact avec la peau.

- **Autres mesures de protection :**

Le personnel doit mettre en pratique les mesures pour une bonne hygiène personnelle. Laver les parties exposées de la peau plusieurs fois par jour. Nettoyer les vêtements souillés avant de les réutiliser. Porter des chaussures de sécurité antidérapantes dans les lieux où des fuites peuvent se produire.

8.2.3- Contrôle d'exposition liés à la protection de l'environnement.

Aucun contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement n'est pertinent.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	liquide à 20°C de couleur jaune brun
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non applicable
Point de solidification	-18°C à -27°C .
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible
Point éclair	280°C
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gas)	Non inflammable La réglementation 1272/2008 donne une définition de l'inflammabilité. Selon cette réglementation, par liquide inflammable on entend un liquide ayant un point éclair ne dépassant pas 60 ° C. Le point éclair de l'huile de lin brute est de 280° C, bien au-dessus de la limite de 60 ° C
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limite d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	0.928- 0.933 à 20°C
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible
température de décomposition	Non disponible
Viscosité à 20°C	42 -47 cPo

Propriétés explosives	Non explosif. Conformément à la colonne 2 de l'annexe VII de la réglementation 1907/2006, l'étude ne doit pas être réalisée car il n'y a aucune fonction chimique associée à des propriétés explosives présente dans l'huile de lin.
Propriétés comburantes	Non oxydant. Conformément à la colonne 2 de l'annexe VII de la réglementation 1907/2006, l'étude ne doit pas être réalisée puisque la substance, compte tenu de sa structure chimique, est incapable de réagir d'une manière exothermique avec les matières combustibles.

- **Autres informations :** Aucune autre information pertinente.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1- Réactivité.

Ce produit est stable et nous n'avons donc pas de réaction dangereuse.

10.2- Stabilité chimique.

La substance est stable dans des conditions ambiantes normales de température et de pression et conditions prévisibles de stockage et de manipulation.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses.

L'huile de lin réagit avec des oxydants forts et provoque une forte élévation de température pouvant aller jusqu'à l'auto inflammation.

10.4- Conditions à éviter

Voir substances incompatibles

10.5- Matières incompatibles

Les oxydants forts ; les bases fortes ; les acides forts ; l'eau.

10.6- Produits de décomposition dangereux.

La réaction de combustion produit une épaisse fumée toxique chargée de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'acroléïne.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Information sur les effets toxicologiques.

11.1.1- Substances.

Information sur les classes de risques suivantes :			
Classes de risques		Résultats	méthodes d'analyses
Toxicité aiguë	Oral:	Non disponible	
	Cutanée :	Non disponible	
corrosion/irritation cutanée;		Non disponible	
Lésions oculaires graves/irritation		Non disponible	
Sensibilisation	Sensibilisation respiratoire	Non disponible	
	Sensibilisation de la peau;	Non disponible.	
Mutagenicité des cellules germinales.	Mutation génétique	Non disponible	
	Test de cytogénicité in vitro	Non disponible	
	Essai in vitro de mutation cellulaire chez les mammifères	Non disponible	
Cancérogénicité;		Non disponible	
Toxicité pour la reproduction.	Effets sur le développement	Non disponible	
	Effets sur la fertilité		
Exposition STOT unique		Non disponible	
Exposition STOT répétée		Non disponible	
Risques d'aspiration.		Non disponible	

11.1.2 – Evaluation des propriétés CMR

Non disponible.

11.1.3 – Informations sur les voies d'exposition probables

Voir section 2 pour les effets de la substance.

11.1.4 – Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques.

Voir section 2 pour les effets de la substance.

11.1.5 – Effets différés et immédiats , et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Voir section 2 pour les effets de la substance.

11.1.6 – Effets interactifs

Aucun n'est prévu

11.1.7 – Autres informations

Voir section 2 pour les effets de la substance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1- Toxicité.

OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Test d'immobilisation immédiate)	Non disponible
OECD Guideline 201 (Alga, Essai d'inhibition de la croissance)	Non disponible
OECD Guideline 203 (poisson, test de toxicité aiguë)	Non disponible
Autres paramètres toxicologiques aquatiques/terrestres	Non disponible

12.2- Persistance et dégradabilité.

L'huile de lin est biodégradable.

12.3- Potentiel de bioaccumulation.

ISO 10712

Non disponible

12.4- Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Non disponible

12.6- Autres effets néfastes.

Non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

L'incinération est recommandée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Voir tableau ci-après

14.2- Nom d'expédition des Nations unies

Voir tableau ci-après

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Voir tableau ci-après

14.4- Groupe d'emballage

Voir tableau ci-après

14.5- Dangers pour l'environnement

Voir tableau ci-après

14.6- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir tableau ci-après

14.7- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Voir tableau ci-après

<u>transport terrestre (ADR/RID)</u>	
numéro ONU	Non classé
Classe de danger pour le transport	Non classé
Code de classification	Non classé
Groupe d'emballage	Non classé
étiquettes	Non classé
<u>Transport fluvial (AND(R))</u>	
numéro ONU	Non classé
Classe de danger pour le transport	Non classé
Code de classification	Non classé
Groupe d'emballage	Non classé
étiquettes	Non classé
<u>Transport maritime (IMDG)</u>	
numéro ONU	Non classé
Nom d'expédition des Nations unies	Non classé
Nom chimique	Non classé
Classe de danger pour le transport	Non classé
Groupe d'emballage	Non classé
Numéro EmS	Non classé
étiquettes	Non classé
Polluant marin	no
<u>transport aérien ICAO/IATA</u>	
numéro ONU	Non classé
Nom d'expédition des Nations unies	Non classé
Nom chimique	Non classé
Classe de danger pour le transport	Non classé
Groupe d'emballage	Non classé
étiquettes	Non classé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1- Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Absence de classification : Substance ne nécessitant pas d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Autorisation : Ce produit n'est pas soumis à autorisation selon les dispositions du titre VII du règlement CE 1907/2006 relatives à l'Autorisation. Ce produit n'est pas sur la liste candidate

Restriction : ce produit ne fait pas l'objet de restrictions selon les dispositions du titre VIII du règlement CE 1907/2006 relatives aux restrictions

15.2- Evaluation de la sécurité chimique.

Evaluation de la sécurité chimique non requise.

15.2.1 – Méthodes de traitements des déchets

Non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

La fiche de données de sécurité, compte tenu de la non –classification du produit concerné, n'est pas rendue obligatoire par l'article 31 du règlement CE 1907/2006

En l'absence de classification, la présente fiche est fournie volontairement. Pour des raisons de clarté de communication, elle reprend le standard proposé par les règlements CE 1907/2006 et UE 2020/878 pour les fiches de données de sécurité obligatoires. Cette démarche a pour but de transmettre une nécessaire connaissance du produit et des risques associés, en vue notamment de permettre l'identification et la mise en œuvre de mesures appropriées de gestion des risques par l'utilisateur en aval en l'absence de classification ainsi que le requiert l'article 32 du règlement REACH